



URCSH
SECTION 1B

REGLEMENT OFFICIEL POUR LES EPREUVES DE CAPACITES AU BREVET POUR LES ASSISTANTS DE CONCOURS DE RING BELGE

1. Conditions pour exercer la tâche d'Assistant lors des concours officiels de Ring
Pour réaliser la tâche d'Assistant lors des concours officiels de ring, l'intéressé doit disposer du « Brevet d'Assistant » décerné par la section 1B.

Un carnet individuel d'Assistant est assorti au brevet dans lequel, après chaque concours de ring, les juges établiront une cotation. Cette cotation sera brièvement motivée.

Ces cotations peuvent être :

A+ : Excellent: L'Assistant a travaillé de manière impeccable et en accord avec le règlement technique des Assistants.

A : Très bon: L'Assistant a bien réalisé son concours mais doit encore se parfaire sur certains points techniques.

B : Suffisant: Le travail de l'Assistant est satisfaisant. L'Assistant doit encore être régulièrement accompagné (formation, accompagnement aux entraînements par les juges, ou d'autres hommes d'attaque reconnus, ...).

C : Insuffisant: Même remarque que pour le "B". Après trois "Insuffisants", l'Assistant doit à nouveau repasser les épreuves.

2. Conditions d'obtention du brevet pour les assistants
- Etre membre d'un club reconnu par l'URCSH.
 - Répondre aux conditions reprises dans le règlement technique des Assistants.
 - Connaître le règlement technique.

L'examen de ces conditions se fera au moyen d'épreuves de capacités pour les Assistants qui sera organisée annuellement par la section 1B sur un terrain d'entraînement indiqué.

Cette épreuve sera réalisée en dehors de la saison normale des concours.

Le club qui se charge de l'organisation devra répondre aux conditions décrites du cahier des charges concerné.

Elle reçoit pour cela une compensation unique.

3. Déroulement de l'épreuve des capacités des Assistants

3.1. INSCRIPTIONS

- Lors de l'établissement du calendrier des concours chaque association ou club visé au point 2a pourra se porter candidat.
- La section évalue toutes les candidatures et fera connaître son choix à l'association ou club candidat. Si la section le juge nécessaire, deux épreuves ou plus peuvent être organisées.
- Les candidatures seront envoyées au moyen d'un formulaire de la Section 1B. La Section et le Secrétariat de l'association ou club organisateur reçoivent chacun un exemplaire du candidat.
L'association ou club organisateur est responsable de l'aménagement du terrain, de la mise à disposition des équipements et des repas (pour lesquels les participants s'inscrivent contre paiement) et de la fourniture du personnel compétent (secrétariat de terrain, commissaire de ring, responsable du matériel).
- L'association ou club organisateur dédommagent les examinateurs qui seront fournis par la section 1B.

- e. Chaque candidat/association joint à leur candidature l'identité de trois chiens qui interviendront pour ce candidat. Chaque chien doit avoir au moins participé à trois concours et avoir obtenu au moins 65% des points.
- f. Pour chaque chien, il faut fournir à l'inscription une copie du carnet de travail (identité et résultats).
Si seulement deux chiens peuvent être fournis, un des chiens pourra réaliser deux fois le programme.
Un chien de catégorie 3 peut réaliser le programme des 3 catégories
Un chien de catégorie 2 peut réaliser le programme des catégories 1 et 2
Un chien de catégorie 1 ne peut réaliser que le programme de la catégorie 1.
- g. Afin que l'examen puisse avoir lieu, il faut qu'il y ait au minimum cinq inscriptions.

3.2. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

3.2.1 Avant les épreuves

- a. Les participants seront présents à l'heure indiquée par la section.
Le club organisateur enverra les invitations aux participants.
Le participant est lui-même responsable de son invitation et de ses chiens participants.
- b. L'ordre de passage sera déterminé par un tirage au sort au début des épreuves.
- c. Les catégories sont divisées comme suit (avec la pause de midi)
Catégorie 1
Catégorie 2
Catégorie 3
- d. Les juges désignés auront l'autorité pour organiser les épreuves pratiques pour autant que ceux-ci respectent les règlements officiels et le règlement technique des Assistants.
- e. Les candidats qui ne suivent pas le règlement, qui ont un langage, un comportement inapproprié ou non sportif, sont exclus.
- f. De par leur inscription, les participants se soumettent à ce règlement.

3.2.2 Epreuves théoriques

- a. La Section 1B dispose d'une série de questions-réponses théoriques qui sont disponibles pour les participants via le site de la section.
- b. La Section choisit cinq questions et les transmet dans une enveloppe fermée aux juges.
Les cinq questions peuvent être adaptées afin de tester la compréhension des participants (choix multiples).
Les participants reçoivent chacun leur copie.
Sous la surveillance des juges et d'un membre de la section (membre de la commission), les participants remplissent en même temps leur feuille de questions.
Le temps est limité à 40 minutes.
Immédiatement après l'examen, les membres de la commission évaluent les épreuves et déterminent les cotations.
Les participants signent leurs feuilles cotées.

3.2.3 Epreuves pratiques

- a. Les juges expliquent aux participants par catégorie les exercices sur le terrain.
Les participants peuvent poser toutes les questions et prendre des notes.
Au cours des épreuves, plus aucun commentaire ne sera fait.
Cette explication peut être donnée séparément pour respectivement la catégorie 1 et les catégories 2 et 3.
- b. Sur indication des juges, le secrétaire de ring remplit les feuilles d'épreuve (catégories 1, 2 et 3) qui sont disponibles sur le site de la Section et de l'ADD.

- c. Le secrétaire (ou un membre remplaçant) du bureau de la section vérifie immédiatement la feuille d'examen complétée et la signe.
Il calcule immédiatement si le candidat obtient le minimum (60% pour la théorie), 75% pour la totalité – théorie + pratique).
- d. A l'issue de l'examen, le candidat signe sa feuille. Il peut ajouter des remarques éventuelles.
- e. A la fin des épreuves, les brevets et les carnets d'assistant sont remis aux candidats qui ont réussis.

3.2.3.1 Cotation par épreuve

a. Exercices de la catégorie 1

- * *La défense du maître (60 points)*
- | | |
|---|-----------|
| Début : de la sonnette au contact | 20 points |
| Travail : le contact et le travail avant et après le contact. | 30 points |
| Finition : le travail après la sonnette | 10 points |

Pénalités

Début :

- Ne pas suivre le chemin imposé 1 à 5 points
- N
e pas suivre le chemin imposé de façon à ce que l'exercice ne soit plus faisable Tous les points de l'exercice
- Ne pas respecter les 3 mètres 1 à 5 points
- Fait du bruit durant la poursuite 1 à 5 points
- Fait la poignée de main au mauvais endroit Tous les points de l'exercice
- Ne fait pas la poignée de main Tous les points de l'exercice
- Entraînement inapproprié 3 à 10 points
- Toucher le chien 3 à 10 points
- Ne travaille pas durant la morsure anticipée 10 points
- N'arrête pas de travailler le chien quand il est loin de son maître 10 points
- Ne protège pas suffisamment ses mains 5 points

Travail :

- Ne fait pas le contact à l'endroit imposé Tous les points de l'exercice
- Une mauvaise approche 5 à 20 points
- Tourne avec le chien 10 points
- Travaille de manière irrégulière le bras ou la jambe 10 à 20 points
- Ne présente pas la jambe au contact 10 points
- Ne réagit pas quand le chien lâche de manière précoce 10 points
- Ne protège pas suffisamment ses mains 5 points

Finition :

- N'arrête pas de travail à l'appel du maître 5 à 10 points
- Ne pas communiquer les irrégularités du maître 10 points

* *L'attaque (2 x 40 points)*

- | | |
|--|-----------|
| Début : de la préparation à la morsure | 10 points |
| Travail : de la morsure à la cessation de la morsure | 20 points |
| Finition : de la cessation à la sonnette de fin d'exercice | 10 points |

Pénalités

Début :

- N'attend pas le signal pour débiter le travail 5 points
- Mauvais travail (pas comme indiqué) 5 à 10 points

- Mauvaise ou dangereuse prise pour le chien 5 à 10 points

Travail :

- Tourne avec le chien 5 points
- Travaille de manière irrégulière le bras ou la jambe 1 à 15 points
- Evite l'attaque du chien 20 points
- Retravaille le chien quand celui-ci lâche prématurément 5 à 10 points
- Arrête de travailler trop tôt 5 à 10 points

Finition :

- N'arrête pas de travail à l'appel du maître 5 à 10 points
- Travaille quand le chien retourne à son maître 5 à 10 points
- Ne reste pas immobile jusqu'à la fin de l'exercice 5 à 10 points

*

La recherche (40 points)

L'attitude dans la cachette 10 points

Mauvais comportement, parler, faire du bruit, bouger ou sortir trop tôt de la cachette 10 points

Les fuites (3 x 10 points)

- Fuir au mauvais endroit, d'une manière non indiquée ou dans une mauvaise direction (par fuite) Fuite pas adaptée à la cat.1 5 à 10 points
- Fuir à plus de 3 mètres (le chien mord -ne pas rester travailler sur place) 1 à 5 points
- Arrête de travailler quand le chien est en morsure 10 points
- Continuer à bouger lorsque le maître rappelle 5 à 10 points
- Tire un coup de feu en direction du chien, du personnel ou du public 10 points
- Ne pas communiquer les irrégularités du maître 10 points

b. Exercices des catégories 2 et 3

*

La garde d'objet (3 x 10 points)

Pour le début de la tentative

- Bouger quand le chien sort en dehors des 3,5 mètres avant le début de l'exercice 5 points

3 tentatives, par tentative

- Enlever l'objet lorsque le chien a mordu 10 points
- Lors de la tentative, ne pas respecter les 5 mètres 5 à 10 points
- Choisir un mauvais point d'entrée (pas suivre l'indication du juge ou ne pas faire de tentative lorsque l'objet se trouve entre le chien et l'assistant) 5 points
- Ne pas bouger vers l'objet suivant les indications des juges 1 à 10 points
- Esquiver quand on ne peut pas ou trop lentement 1 à 10 points
- Ne pas esquiver quand il faut le faire 10 points
- Ne pas enlever l'objet quand la chance se présente clairement 1 à 10 points
- Ralentir ou arrêter lorsque le chien se prépare à mordre 5 points
- Ne pas respecter les 2 secondes d'immobilisation 10 points
- Ne pas lâcher l'objet lorsque le chien mord (même tardivement) 10 points

- raîner le chien d'une manière inadéquate (latéralement ou avec le dos vers le chien) 5 à 10 points

- Ne pas tenir compte du fait que l'objet a été déplacé 5 à 10 points
- Ne pas respecter la règle des 15 secondes 5 points
- Ne pas laisser une petite période entre deux tentatives 1 à 5 points
- Toucher le chien avec une corde pendante, un bâton ou un objet en mouvement 10 points
- Ne pas utiliser correctement l'objet (suivant la catégorie ou les instructions)

- reçues) 10 points
- c. Exercices de la catégorie 3
- * L'arrêtée (40 points)
- Début : de la préparation au départ du chien 10 points
- Travail : du départ jusqu'au retour dans le carré 20 points
- Finition : le chien dans le carré jusqu'à la fin de l'exercice 10 points
- Pénalités
- Début :
- N'attend pas le signal pour débiter le travail 5 points
 - Mauvais travail (pas comme indiqué) 5 à 10 points
- Travail :
- Continue à travailler lorsque le chien a dépassé l'homme d'attaque 10 points
 - Travaille quand le chien retourne à son maître 10 points
 - L
 - ors d'une attaque fuyante : ne pas s'arrêter à l'endroit indiqué ou continuer à travailler 10 points
 - Continuer à travailler lorsque le chien est en morsure 5 points
- Finition :
- Ne reste pas immobile quand la fin de l'exercice a été sonnée 5 points
- 3.2.4 Présentation, attitude générale (20 points)
- 3.2.4.1. Matériel
- Des chaussures inappropriées 5 points
 - Des protections usées ou mal cousues 5 points
 - Pas en possession du pistolet, pistolet non huilé ou non chargé 5 points
(le candidat perd également des points aux tentatives de fuite ou, éventuellement, aux attaques où le pistolet doit être utilisé)
 - Des lattes non réglementaires ou dangereuses 5 points
 - Ne pas avoir son nécessaire de couture 5 points
- 3.2.4.2. Sportivité
- Le manque de sportivité est jugé par le jury. Cela peut aller de 5 points de pénalités à l'exclusion totale. S'il y a exclusion, les juges doivent en faire rapport à la section et à l'URCSH.
- 3.2.4.3. Physique
- Les juges évalueront durant les épreuves l'état physique et la préparation 1 à 10 points physique du candidat

3.3. COMPTAGE DES POINTS

	<u>Maximum</u>	<u>Minimum requis</u>
Théorie	200 points (5 x 40 points)	120 points
Pratique		
Chien de catégorie 1	200 points	
Chien de catégorie 2	230 points	
Chien de catégorie 3	270 points	
Total	900 points	675 points (75%)